

## 3e école d'été d'histoire économique

27-29 août 2014  
Villa Finaly (Florence)

### **BIEN(S) COMMUN(S) ET BIENS COLLECTIFS AUX EPOQUES MEDIEVALE ET MODERNE**

La troisième école d'été d'histoire économique, qui se réunira à Florence (Villa Finaly), les 27, 28 et 29 août 2014, aura comme thème « le(s) bien(s) commun(s) et les biens collectifs aux époques médiévale et moderne »<sup>1</sup>. Elle rassemblera des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des chercheurs postdoctoraux, et des doctorants de toutes nationalités.

Les institutions mises en causes sont l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que l'IUF, l'EHESS (Paris), le CNRS et l'Université de Toulouse 2 le Mirail. Les laboratoires impliqués sont le LAMOP (UMR 8589, Université Paris 1- Panthéon-Sorbonne/CNRS), le CRH (UMR 8558, EHESS/CNRS) et le FRAMESPA (UMR 5136, Université de Toulouse 2 - Le Mirail/CNRS) de Toulouse. La manifestation reçoit l'appui financier du Labex HASTEC (Histoire et Anthropologie des Savoirs, des Techniques et des Croyances). Enfin, cette manifestation se déroulera sous le patronage de l'Association française d'histoire économique (AFHé).

L'organisation prendra en charge l'essentiel des frais de déplacement et de séjour (sauf les repas du soir qui seront libres). Des places sont disponibles pour les jeunes chercheurs. Les dossiers doivent être envoyés avant le 10 mai 2014.

#### **Organisateurs**

Katia BEGUIN (EHESS/CRH), Simona CERUTTI (EHESS/CRH), Laurent FELLER (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/IUF/LAMOP), Julie CLAUSTRE (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/LAMOP), Agnès GRAMAIN (Université Paris 1/Centre d'économie de la Sorbonne) Emmanuel HUERTAS (Université Toulouse 2-Le Mirail/CNRS/FRAMESPA).

#### **Lieu et date**

Villa Finaly à Florence (Italie) du 27 au 29 août 2014  
(arrivée 26 août au soir – départ le 29 août à 14 h)

#### **Objectifs et nature de l'opération**

La nature du thème implique, outre la mobilisation d'historiens médiévistes et modernistes, la présence d'anthropologues spécialisés dans l'étude de la vie économique et d'économistes. La méthode proposée est de faire présenter une série d'exposés par des spécialistes et de les mettre en débat. Le but poursuivi est d'approfondir nos connaissances et nos réflexions sur ces matières

<sup>1</sup> Les thèmes retenus en 2012 et 2103 étaient respectivement « la formation de la valeur » et « les économies de la pauvreté ». Sur la 1<sup>re</sup> école d'été d'histoire économique, voir <http://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article550#.Ux7rl14nWII> sur la 2<sup>e</sup> école d'été d'histoire économique, voir <http://terrae.univ-tlse2.fr/accueil-terrae/presentation/appel-a-candidature-2e-ecole-d-ete-d-histoire-economique-230530.kjsp?RH=1322144289721> Sur la Villa Finaly, voir <http://www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/la-villa-finaly/>

et de permettre à des doctorants ou à de jeunes docteurs de s'associer à ces travaux par une participation active. La partition des doctorants prendra la forme d'exposés sur leurs propres travaux et de prises de paroles dans le débat suivant les interventions.

## **Thématique de la session 2014** **Bien(s) communs et biens collectifs aux époques médiévale et moderne**

La question que l'école d'été se propose d'aborder est une question d'histoire de l'environnement prise par un biais qui, à la fois n'est pas habituel aux historiens et qui, en même temps, recoupe un grand nombre de recherches récentes ou anciennes. Les biens que l'on désigne sous le nom de biens communaux sont ainsi des biens collectifs que les économistes appellent des « biens non rivaux », c'est-à-dire des biens dont tous peuvent jouir en même temps, sans que la consommation ou l'exploitation faite par les uns ou par les autres gêne celle d'autrui. Toute la question est celle de savoir comment se définissent les droits de propriété existant dessus, comment on accède à leur jouissance, comment aussi on les gère. Ces biens « non rivaux », qui sont les véritables biens collectifs, se distinguent des biens rivaux, les biens communs, dont l'appropriation est collective, mais dont la jouissance ne peut être simultanée pour tous. Les questions soulevées par de telles définitions sont bien entendu nombreuses. Pour l'historien, la question est de savoir comment on passe de situations où les biens collectifs sont nombreux à d'autres où ces biens sont considérés comme communs c'est-à-dire accessibles à certains mais non plus à tous.

### *Biens communaux et droits d'usage*

Dans les cités italiennes du haut Moyen Âge, par exemple, les incultes sont des biens collectifs, appropriés par l'ensemble de la communauté qui gère les espaces et les revenus qui en sont tirés. À partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, une compétition extrêmement vigoureuse se déploie pour l'appropriation de ces revenus. Cette compétition est structurante pour la vie politique des cités : les institutions communales se construisent autour de cette question et les consulats sont d'abord destinés à permettre à des factions aristocratiques de mettre la main sur ces incultes qui cessent de ce fait d'avoir le statut de biens collectifs pour devenir des biens communs dont seuls les fruits peuvent faire l'objet d'une appropriation. Si l'on remonte dans le temps et que l'on s'interroge sur le statut des églises privées du haut Moyen Âge, des questions similaires se posent. Ce sont des biens en propriété indivise entre des groupes plus ou moins étendus de paysans ou de petits aristocrates proches économiquement de la frange supérieure de la paysannerie. La gestion commune de ce bien est, en Europe méridionale, l'assise politique de communautés politiques extrêmement solides.

De même, à l'époque moderne, la gestion des communaux est aussi l'un des points nodaux de la vie institutionnelle des communautés et leur transformation en biens appropriés individuellement, par exemple lors d'un mouvement d'enclosures est un point capital de la vie économique européenne. Dans le cas des économies de transhumance, les espaces de parcours du bétail, les drailles ou les *tratturi*, ne peuvent être que des espaces collectifs pris en charge pour ce qui est de leur entretien et de leur protection par l'État et ses institutions.

### *Bien(s) commun(s) – bien public*

La question ainsi posée oblige à avoir sur les objets de propriété un regard différent qui permet de dépasser l'opposition classique entre biens marchands et biens non marchands et de réintroduire dans la réflexion historique des notions juridiques essentielles fortement liées à la pratique économique et à la pratique et à la réflexion politique. S'il y a des biens communs et des biens collectifs, objets matériels, il existe aussi un bien commun que les groupes dominants s'efforcent de définir et qui orientent les programmes comme les actions. Il y a donc un versant idéologique à ce problème dont la présence est importante, même s'il ne doit pas occulter les problèmes matériels, d'ordre plus strictement économiques ou politiques qui seront posés.



### *Biens collectifs et biens inaliénables*

Ce versant idéologique débouche sur des problèmes très concrets comme, par exemple, le statut et la gestion des biens collectifs que sont les grandes collections d'œuvres d'art, le patrimoine architectural d'un pays et, de manière plus générale, tout ce qui définit son espace public.

### **Méthode**

La question que l'on se propose de présenter durant l'école d'été mobilisera des économistes (A. Gramain), des anthropologues (F. Weber), des juristes (E. Conte) et des historiens médiévistes et modernistes. Le but poursuivi est ici de comprendre quelles sont les compétences construites et mobilisées pour gérer l'environnement, celui-ci étant compris comme les éléments de la nature indispensables à la vie de l'homme et ayant de ce fait un régime de propriété particulier. Les questions posées relèvent de l'ensemble des disciplines présentées (droit, anthropologie, économie, histoire) et la réflexion collective présentée permettra ainsi de construire une collaboration interdisciplinaire indispensable pour traiter de tels problèmes. L'école sera ouverte aux doctorants des différents secteurs mobilisés afin que la discussion et les échanges puissent être le plus fécond possible.

On présentera d'abord une historiographie de la question pour les deux périodes concernées et on les fera suivre par la présentation des notions économiques et juridiques sous-jacentes. On abordera dans un deuxième temps la question des biens communaux et des droits d'usage, le(s) bien(s) commun(s) et le bien public et enfin les biens inaliénables et les biens collectifs.

### **Liste des participants**

1. Michela Barbot (CNRS - Idhes)
2. Katia Béguin (EHESS)
3. Patrick Boucheron (Univ. Paris 1)
4. Simona Cerutti (EHESS)
5. Julie Claustre (Univ. Paris 1)
6. Emanuele Conte (Univ. Rome 3 / EHESS)
7. Enrico Faini (Univ. Florence)
8. Laurent Feller (Univ. Paris 1)
9. Agnès Gramain (Univ. Paris 1)
10. Emmanuel Huertas (Univ. Toulouse 2 / CNRS)
11. Fabien Locher (CNRS - Crh)
12. Giuliano Pinto (Univ. Florence)
13. Riccardo Rao (Univ. Bergame)
14. Giacomo Todeschini (Univ. Trieste)
15. Roland Viader (CNRS - Framespa)
16. Florence Weber (ENS Paris)

## Organisation du travail

Le schéma général (provisoire) de l'organisation de l'école d'été se présente de la sorte :  
Arrivée le mardi 26 août au soir.

### Journée 1 : mercredi 27 août

Matin

9 h 00 : session 1 – *Le(s) bien(s) commun(s) et biens collectifs : présentation et bilan historiographique*

Laurent Feller (Univ. Paris 1/IUF)

Katia Béguin (EHESS) – Simona Cerutti (EHESS)

10 h 00 : Discussion

10 h 30 : pause café

11 h 00 : session 2 – *Bien(s) commun(s) et biens collectifs : approches économiques et anthropologiques*

Agnès Gramain (Univ. Paris 1)

Florence Weber (ENS Paris)

12 h 00 : Discussion

12 h 30 : repas

Après-midi

14 h 00 : session 3 – *Bien(s) commun(s) – bien public*

Patrick Boucheron (Univ. Paris 1)

14 h 30 : Discussion

15 h 00 : Session 4 – Présentation de travaux des doctorants

coord. Giuliano Pinto (Univ. de Florence)

16 h 00 : Discussion

16 h 30 : Fin des travaux de la journée

### Journée 2 : jeudi 28 août

Matin

9 h 00 : Session 5 – *Biens communaux et droits d'usage*

Riccardo Rao (Univ. Bergame)

Fabien Locher (CNRS - Crh)

10 h 00 : Discussion

10 h 30 : pause café

11 h 00 : session 6 : *Biens collectifs et biens inaliénables*

Giacomo Todeschini (Univ. Trieste)

Emanuele Conte (Univ. Rome 3 / EHESS)

12 h 00 : Discussion

12 h 30 : Repas

Après-midi

14 h 00 : Session 7 – *Présentation des travaux des doctorants*

coord. Roland Viader (CNRS - Framespa)

15 h 00 : Discussion

15 h 30 : Fin des travaux de la journée

### Journée 3 : vendredi 29 août

Matin

9 h 00 : Session 8 – *Présentation des travaux des doctorants*

coord. Emmanuel Huertas (Univ. Toulouse 2 / CNRS)



10 h 30 : Discussion  
11 h 00 : pause café  
11 h 30 : table-ronde finale  
12 h30 : repas

## Organisation des journées

Les journées seront organisées autour de trois sessions (deux le matin et une l'après-midi). Les jeunes chercheurs seront invités à présenter leurs travaux. Les langues de communication seront l'anglais et le français.

## Modalités d'inscription

Des places sont disponibles pour les jeunes chercheurs en histoire économique médiévale et moderne : doctorants, post-doctorants, étudiants de M2.

Les langues de travail étant l'anglais et/ou le français, les candidats devront avoir une connaissance minimale des deux langues (l'expression orale se fera dans la langue de son choix).

Il sera demandé aux candidats une présentation orale qu'ils feront à partir de la présentation d'un fonds d'archives ou d'une source d'histoire économique qui a été au cœur de leur travail de doctorat (en rapport ou non avec le sujet des journées).

L'organisation prendra en charge le séjour sur place (sauf les repas du soir qui seront libres) et les frais de déplacement à la hauteur de 150 euros max. (AR d'Italie) ; 250 euros max. (AR hors d'Italie).

Le nombre de places étant limité, les candidatures seront examinées par un comité de sélection - Katia Béguin (EHESS/Crh), Simona Cerutti (EHESS/Crh), Laurent Feller (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/IUF/Lamop), Julie Claustre (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/Lamop), Agnès Gramain (Université Paris 1/Centre d'économie de la Sorbonne) Emmanuel Huertas (Université Toulouse 2-Le Mirail/CNRS/Framespa).

Le dossier (en anglais ou en français) comprendra :

- . Un *curriculum vitae* détaillé
- . Une présentation (2 pages) du sujet de doctorat et des sources utilisées.

Les candidatures sont à envoyer avant le 10 mai 2014 (réponse le 16 mai) à :

Emmanuel Huertas (Univ. Toulouse 2/CNRS) : [emmanuel.huertas@univ-tlse2.fr](mailto:emmanuel.huertas@univ-tlse2.fr)